

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Alessandro SPALLICCI** **Professeur des universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Pascal ANDREAZZA** **Professeur des universités**

Membres du jury :

- **M. Gerald KNELLER** **Professeur des universités**
- **M. Daniel FORSTER** **Maître de conférences**
- **M. Orélien RANDRIAMBOARISON** **Maître de conférences**
- **M. Jacques BOTSOA** **Maître de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 19/11/2024


Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Régis GUEGAN

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN

Professeur des universités

Membres du jury :

- M. Thierry DUDOK DE WIT
- M. Pascal ANDREAZZA
- M. Thomas TILLOCHER
- M. Esidor NTSOENZOK
- Mme Claudia De MELO-SANCHEZ

Professeur des universités
Professeur des universités
Professeur des universités
Maître de conférences
Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 19/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| - M. Fabrice MULLER | Maître de conférences |
|---------------------|------------------------------|

Vice-Président du jury :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - M. Sébastien CELESTIN | Professeur des universités |
|-------------------------|----------------------------|

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Thierry DUDOK DE WIT | Professeur des universités |
| - M. Daniel FORSTER | Maître de conférences |
| - M. Olivier ROZENBAUM | Maître de conférences |
| - M. Jean-Mathias GRIESSMEIER | Astronome Adjoint |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 19/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Sébastien CELESTIN** **Professeur des universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Fabrice MULLER** **Professeur des universités**

Membres du jury :

- **M. Pascal ANDREAZZA** **Professeur des universités**
- **Mme. Eva BERNDT KOVACEVIC** **Professeure des universités**
- **M. Jean-Mathias GRIESSMEIER** **Astronome Adjoint**
- **M. Babacar DIALLO** **Maître de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 19/11/2024


Eric BLOND

